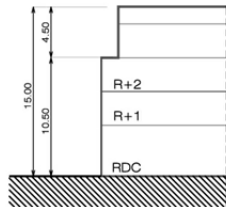


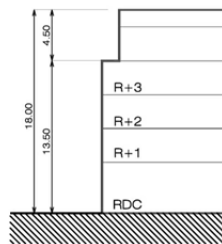
# ANNEXE VI

## GABARITS-ENVELOPPES APPLIQUES AUX SECTEURS UAb, UBb, UCc, UCd



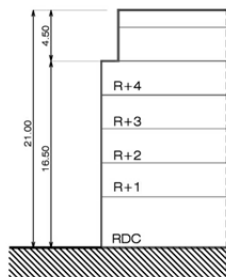
**filet jaune pointillé**  
cas général

R+2 soit 10,5 m (HV)  
Plus un niveau présentant un retrait par rapport à la façade de 1,5 m et une hauteur de 4,5 m (HC) soit une hauteur totale de 15 m (HT)



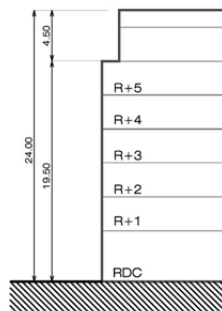
**filet orange pointillé**  
cas général

R+3 soit 13,5 m (HV)  
Plus un niveau présentant un retrait par rapport à la façade de 1,5 m et une hauteur de 4,5 m (HC) soit une hauteur totale de 18 m (HT)



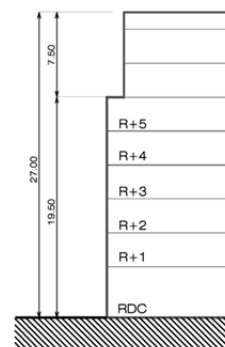
**filet bleu pointillé**  
cas général

R+4 soit 16,5 m (HV)  
Plus un niveau présentant un retrait par rapport à la façade de 1,5 m et une hauteur de 4,5 m (HC) soit une hauteur totale de 21 m (HT)



**filet violet pointillé**  
cas général

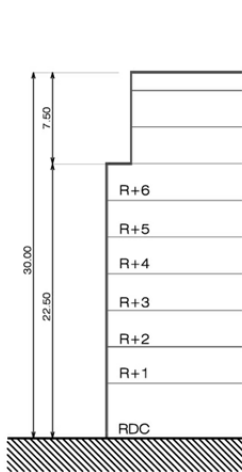
R+5 soit 19,5 m (HV)  
Plus un niveau présentant un retrait par rapport à la façade de 1,5 m et une hauteur de 4,5 m (HC) soit une hauteur totale de 24 m (HT)



**filet rouge pointillé**  
cas général

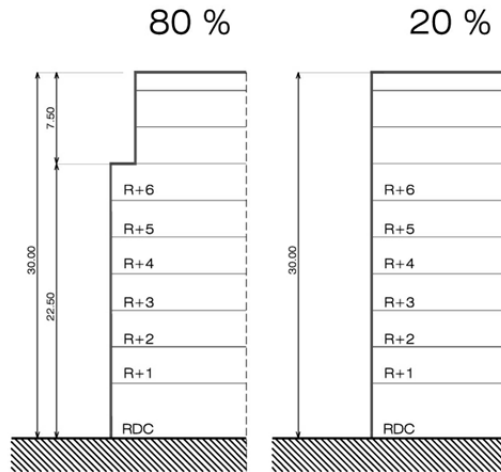
R+5 soit 19,5 m (HV)  
Plus deux niveaux présentant un retrait par rapport à la façade de 1,5 m et une hauteur de 7,5 m (HC) soit une hauteur totale de 27 m (HT)

# ANNEXE VI GABARITS-ENVELOPPES APPLIQUES AUX SECTEURS UAb, UBb, UCc, UCd



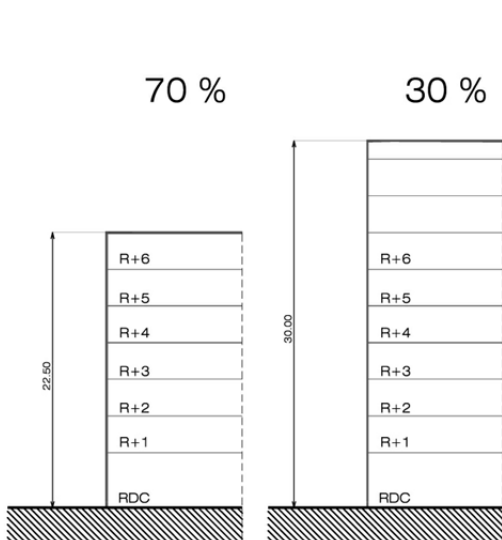
**filet noir pointillé**  
cas général

R+6 soit 22,5 m (HV)  
Plus deux niveaux présentant un retrait par rapport à la façade de 2 m et une hauteur de 7,5 m (HC) soit une hauteur totale de 30 m (HT)



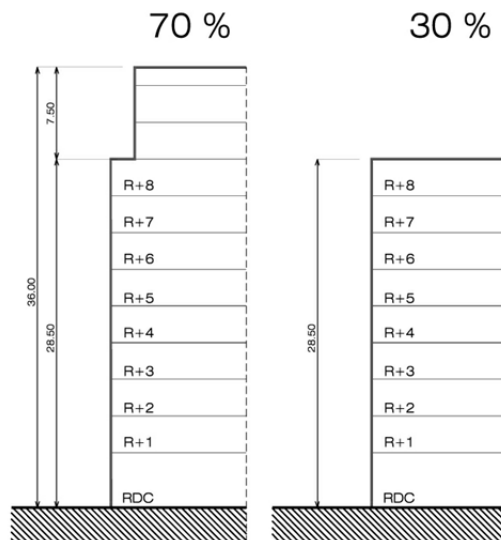
**filet noir pointillé**  
cas général pour UAb et UCd

R+6 soit 22,5 m (HV)  
Plus deux niveaux présentant un retrait par rapport à la façade de 2 m et une hauteur de 7,5 m (HC) soit une hauteur totale de 30 m (HT)  
Les couronnements édifiés en continuité avec la façade sont autorisés dans la limite de la hauteur totale (HT) et de 20 % du linéaire de façade.



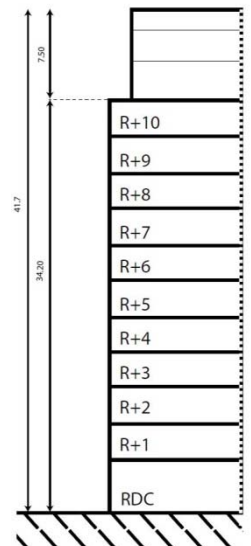
**filet noir pointillé**  
cas général pour UCc

R+6 soit 22,5 m (HV)  
Plus deux niveaux sur une surface limitée à 30 % de l'emprise au sol des constructions et à une hauteur de 7,5 m (HC) soit une hauteur totale de 30 m (HT)



**filet brun pointillé**  
cas général

R+8 soit 28,5 m (HV)  
Plus deux niveaux présentant un retrait par rapport à la façade de 2 m et une hauteur de 7,5 m (HC) soit une hauteur totale de 36 m (HT)  
Le couronnement ne doit pas excéder 70 % du linéaire de la façade, les 30 % restants devant se situer à R+8, soit 28,5 m (HV) sans couronnement possible soit une hauteur totale de 28,5 m (HT)



**filet vert pointillé**  
cas général pour UCd

R+10 soit 34,20 m (HV)  
plus deux niveaux présentant un retrait par rapport à la façade de 2m et une hauteur de 7,5 m (HC), soit une hauteur totale de 41,7 m (HT).